

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ
RÉGIONALE DE COMTÉ DE DEUX-MONTAGNES TENUE LE 15 DÉCEMBRE 2015**

Étaient présents à l'assemblée ordinaire :

M. Pierre Charron, maire de Saint-Eustache
M. Denis Martin, maire de Deux-Montagnes
M. Benoit Proulx, maire de Saint-Joseph-du-Lac
M. Denis Gravel, maire de Pointe-Calumet
M. Pascal Quevillon, maire d'Oka
M. Richard Labonté, substitut du maire de Saint-Placide

Lesquels forment quorum sous la présidence de Mme Sonia Paulus, mairesse de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

Mme Nicole Loiselle, directrice générale est présente.

Advenant 17h15 Mme la Préfète déclare l'assemblée ouverte.

RÉSOLUTION 2015-252

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Pierre Charron APPUYÉ par Benoit Proulx et RÉSOLU ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

***Ordre du jour
Assemblée du conseil
15 décembre 2015***

- 1. Ouverture de l'assemblée**
- 2. Ordre du jour**
- 3. Administration générale**
 - a) Liste des comptes payables et déjà payés – MRC
 - b) Liste des comptes payables et déjà payés – Transport collectif / milieu rural
 - c) Dufresne Hébert Comeau-suivi des comptes payables
 - d) Correspondance (dépôt)
 - e) Suivi de la correspondance
 - f) Méthode de calcul des redevances naturelles
- 4. Dossier de la direction générale**
 - a) Renouvellement de l'adhésion à l'UMQ
 - b) Renouvellement de l'adhésion à la FQM
 - c) Exercice du droit de retrait lot 15-2-114 municipalité d'Oka (Soledad Delgado)
- 5. Relations avec le milieu**
 - a) COBAMIL – offre de service 2016 – échantillonnage de la rivière des Mille Îles et de ses principaux tributaires

6. Aménagement du territoire

a) Analyse des règlements d'urbanisme

Municipalité	Règlement	No.
Saint-Joseph-du-Lac	Zonage	19-2015

b) Avis de motion – RCI-2005-01-29 (révision des règles de lotissement en secteurs déstructurés et modalités de détermination des zones inondables)

7. Mise en œuvre de l'entente concernant le FDT

a) FDT- détermination des priorités d'intervention

8. Développement économique

- a) Registre des droits personnels réels mobiliers (RPDRM) - avis
- b) Créanciers du FLI - avis
- c) Mandat signature visuelle MRC et développement économique
- d) Prolongation de mandat pour tenue de livre comptable

9. Habitation

a) SHQ – RénoRégion (modification à l'entente)

10. Dossiers métropolitains

11. Express d'Oka

a) Grille tarifaire 2016

12. Environnement

13. Varia

14. Clôture de l'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme la Préfète déclare la période de questions ouverte.

N'ayant pas de question, la Préfète déclare la période de questions close.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION 2015-253

COMPTES PAYÉS ET À PAYER - MRC

Il est PROPOSÉ par Denis Gravel APPUYÉ par Pascal Quevillon et RÉSOLU ce qui suit :

QUE la liste des comptes payables déposée au dossier du conseil soit acceptée et que la directrice générale soit autorisée à les payer;

QUE le conseil prend acte de la liste des comptes déjà payés, conformément à la résolution 2015-007, (les chèques numéros 3224, 3503 à 3513 inclusivement ainsi que les paiements faits par internet) appartenant à la catégorie des dépenses incompressibles

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2015-254

COMPTES PAYÉS ET À PAYER – TRANSPORT COLLECTIF EN MILIEU RURAL

Il est PROPOSÉ par Richard Labonté APPUYÉ par Benoit Proulx et RÉSOLU ce qui suit :

QUE la liste des comptes payables déposée au dossier du conseil soit acceptée et que la directrice générale soit autorisée à les payer.

QUE le conseil prend acte de la liste des comptes déjà payés, conformément à la résolution 2015-007 (le chèque numéro 3530 et les paiements faits par internet) appartenant à la catégorie des dépenses incompressibles

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

La directrice générale dépose la correspondance reçue.

RÉSOLUTION 2015-255

COTISATION 2016 UMQ

Il est PROPOSÉ par Denis Martin APPUYÉ par Richard Labonté et RÉSOLU :

QUE le conseil accepte de renouveler sa cotisation à l'UMQ pour l'année 2016 au coût 567.07\$ taxes incluses et que cette dépense soit imputée au poste budgétaire « 613430 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2015-256

COTISATION 2016 FQM

Il est PROPOSÉ par Pascal Quevillon APPUYÉ par Richard Labonté et RÉSOLU :

QUE le conseil accepte de renouveler sa cotisation à la FQM pour l'année 2016 au coût 459.90\$ taxes incluses et que cette dépense soit imputée au poste budgétaire « 613430 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2015-257

EXERCICE DE DROIT DE RETRAIT – LOT 15-2-114 MUNICIPALITÉ D'OKA (SOLEDAD DELGADO)

Il est PROPOSÉ par Pascal Quevillon APPUYÉ par Benoit Proulx et RÉSOLU :

QUE la directrice générale soit autorisée à signer tous les documents concernant l'exercice du droit de retrait pour le lot 15-2-114 dans la municipalité d'Oka.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2015-258

COBAMIL - OFFRE DE SERVICE 2016 – ÉCHANTILLONNAGE DE LA RIVIÈRE DES MILLE ÎLES ET DE SES PRINCIPAUX TRIBUTAIRES

Il est PROPOSÉ par Pierre Charron APPUYÉ par Denis Gravel et RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil accepte de renouveler le protocole d'entente conjoint avec COBAMIL et Éco-Nature concernant la réalisation de tests d'échantillonnage de l'eau sur le territoire de la MRC pour l'année 2016 pour un montant n'excédant pas 9 540 \$ taxes incluses le tout conformément à l'offre de service déposée.

QUE la directrice soit autorisée à signer tous les documents utiles à la prise d'effet de la présente entente et à prélever les sommes nécessaires à même le poste budgétaire 643410.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2015-259

APPROBATION DU RÈGLEMENT 19-2015 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DU-LAC

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement de la Municipalité régionale de comté de Deux-Montagnes portant le numéro 8-86 est en vigueur depuis le 13 octobre 1988;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac a transmis le règlement numéro 19-2015 modifiant le règlement de zonage no. 4-91;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la MRC doit dans les cent vingt (120) jours de la transmission du règlement, l'examiner et vérifier la conformité du règlement aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 19-2015 modifie le règlement de zonage de façon à :

- Permettre certains usages commerciaux (commerce 2-services personnels) et mixtes dans la zone R-3 315 et préciser les normes relatives aux bâtiments.

En CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par Richard Labonté APPUYÉ PAR Denis Martin et RÉSOLU :

QUE le règlement numéro 19-2015 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac est réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

QUE la directrice générale soit autorisée à émettre un certificat de conformité à l'égard du règlement numéro 19-2015.

QUE copies de cette résolution et du certificat de conformité soient transmises dans les plus brefs délais à la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION – RCI-2005-01-29

M. Denis Gravel donne avis de motion qu'à une séance ultérieure un règlement de remplacement du RCI-2005-01 sera adopté. Ce règlement portera sur la révision des règles de lotissement en secteurs déstructurés et les modalités de détermination des zones inondables.

RÉSOLUTION 2015-260

FDT- DÉTERMINATION DES PRIORITÉS D'INTERVENTION

CONSIDÉRANT la résolution 2015-142 autorisant la conclusion de l'entente relative au Fonds de développement des territoires;

CONSIDÉRANT que l'article 9 de cette entente stipule que le conseil de la MRC doit adopter ses priorités d'intervention pour l'année 2015-2016, les publier sur son site internet et à titre informatif, les transmettre au MAMOT;

Il est PROPOSÉ par Pascal Quevillon APPUYÉ par Denis Gravel et RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil de la MRC adopte les priorités suivantes d'intervention pour la période 2015-2016 :

1. L'enrichissement collectif de la communauté du territoire de la MRC par la promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise

- ✓ Accompagner, soutenir et promouvoir l'entrepreneuriat local individuel et collectif et déployer des stratégies partenariales pour l'accueil de nouvelles entreprises.
- ✓ Soutenir des initiatives de développement des compétences entrepreneuriales auprès des jeunes et de la population en général.
- ✓ Soutenir et promouvoir les activités récréotouristiques et agrotouristiques du territoire de la MRC.
- ✓ Participer à la promotion du territoire de la MRC à des fins cinématographiques, télévisuelles et publicitaires
- ✓ Soutenir la mise en œuvre du plan d'action accompagnant le plan de développement de la zone agricole.

2. L'attractivité générale du territoire de la MRC par le soutien de la mobilisation des partenaires en vue de la mise en œuvre de projets structurants pour la communauté

- ✓ Soutenir la mise en place de lieux dynamiques d'échanges et de dialogues permettant d'adapter l'offre de services en cohérence avec les ressources disponibles et les besoins priorités par la communauté.
- ✓ Contribuer au rayonnement de la culture et du patrimoine en collaboration avec les partenaires du milieu.
- ✓ Appuyer le dynamisme du milieu des affaires au moyen d'activités d'animation et de réseautage des partenaires.

3. Soutien à la mise en œuvre d'environnements favorables sur le territoire de la MRC

- ✓ Compléter la révision du schéma d'aménagement et de développement en lien avec la planification métropolitaine.
- ✓ Dresser un diagnostic de l'activité commerciale sur le territoire de la MRC et élaborer un plan d'action aligné sur les stratégies commerciales et du vieillissement de la population.
- ✓ Collaborer à l'amélioration de l'offre et la disponibilité des services à l'intérieur des milieux ruraux ou confrontés à des indicateurs de dévitalisation (Saint-Placide, Oka et Saint-Joseph-du-Lac, Pointe-Calumet).

4. L'amélioration de la mobilité durable des biens et des personnes à l'intérieur du territoire de la MRC et avec les MRC avoisinantes.

- ✓ Se donner les outils nécessaires au développement des interconnexions avec les MRC avoisinantes.

5. L'attractivité de la région des Laurentides par la participation à des projets rassembleurs et créateurs de richesses

- ✓ Participer à la mise en œuvre de projets structurants pour la région des Laurentides.

QUE la présente résolution soit transmise, à titre informatif, au MAMOT et que les priorités d'intervention de la MRC soient publiées sur son site internet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2015-261

REGISTRE DES DROITS PERSONNELS RÉELS MOBILIERS (RPDRM) - AVIS

CONSIDÉRANT les dispositions de la loi 28 intitulée « Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016 » ;

Il est PROPOSÉ par Benoit Proulx APPUYÉ par Richard Labonté et RÉSOLU ce qui suit :

QUE la MRC confirme au Registre des droits personnels réels mobiliers (RPDRM) qu'elle a remplacé le CLD de la MRC de Deux-Montagnes comme partie à l'entente au contrat de prêt conclu avec le gouvernement du Québec dans le cadre du Fonds local d'investissement et qu'à cette fin, conformément au contrat de prêt signé entre les parties elle assumera la responsabilité des actifs et des passifs associés à ce fonds.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2015-262

CRÉANCIERS DU FLI - AVIS

Il est PROPOSÉ par Pierre Charron APPUYÉ par Benoit Proulx et RÉSOLU ce qui suit :

QUE la directrice générale transmette un avis à tous les créanciers au fonds local d'investissement les informant que depuis le 21 avril 2015 tous les actifs et les passifs dudit fonds sont dorénavant sous sa responsabilité et qu'elle est autorisée à prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger sa créance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2015-263

MANDAT SIGNATURE VISUELLE MRC ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Il est PROPOSÉ par Pascal Quevillon APPUYÉ par Richard Labonté et RÉSOLU ce qui suit :

QUE la directrice générale soit autorisée à prendre les mesures nécessaires afin de renouveler la signature visuelle de la MRC incluant la mise en œuvre d'une nouvelle signature pour le service du développement économique et du soutien à l'entrepreneuriat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2015-264

MANDAT POUR TENUE DE LIVRE COMPTABLE

Il est PROPOSÉ par Pierre Charron APPUYÉ par Denis Gravel et RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil de la MRC accepte l'offre de services professionnels soumis par Cloutier Longtin en date du 14 décembre 2015 concernant des services professionnels en comptabilité pour la gestion du FLI pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2015-265

SHQ – RÉNO RÉGION (MODIFICATION À L'ENTENTE)

CONSIDÉRANT que la mise en application du programme RénoRégion sur le territoire de la MRC requiert une modification à l'entente de gestion des programmes d'amélioration de l'habitat intervenue le 1^{er} novembre 2007;

Il est PROPOSÉ par Benoit Proulx APPUYÉ par Richard Labonté et RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil de la MRC autorise la directrice générale, Mme Nicole Loiselle, à ratifier la modification à l'entente concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat afin d'introduire le programme RénoRégion.

QUE copie de la présente soit transmise à la SHQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2015-266

SHQ – RÉNO RÉGION (MODIFICATION DE LA VALEUR RÉSIDENTIELLE)

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation du Québec (SHQ) a introduit le programme RénoRégion (PRR) lequel vise à aider financièrement les propriétaires occupants à revenu faible ou modeste qui vivent en milieu rural (municipalités de moins de 15 000 habitants) ou dans des secteurs non desservis par un réseau d'aqueduc ou d'égout dans les municipalités de plus de 15 000 habitants;

Il est PROPOSÉ par Benoit Proulx APPUYÉ par Richard Labonté et RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil de la MRC de Deux-Montagnes informe la SHQ qu'elle fixe à 100 000 \$, excluant la valeur du terrain, la valeur uniformisée d'un bâtiment admissible au programme RénoRégion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2015-267

GRILLE TARIFAIRE 2016

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le comité aviseur de l'Express d'Oka concernant la grille tarifaire;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par Pascal Quevillon APPUYÉ par Richard Labonté et RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil de la MRC entérine la recommandation formulée par le comité aviseur de l'Express d'Oka et applique la tarification suivante pour l'utilisation de l'Express d'Oka :

- Titre mensuel : 57.00 \$

- Lisière de 10 passages : 30.00 \$
- Passage unitaire : 3.50 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2015-268

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le contenu de l'ordre du jour étant épuisé et ADVENANT 17H20;

Il est PROPOSÉ par Pascal Quevillon APPUYÉ par Denis Gravel et RÉSOLU;

QUE la présente assemblée soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Sonia Paulus
Préfète

Mme Nicole Loïselle
Directrice générale

Ce 16 décembre 2015,

Je, soussignée Nicole Loïselle, directrice générale, certifie par la présente que la MRC de Deux-Montagnes dispose des crédits suffisants pour défrayer les coûts des dépenses décrétées aux termes des résolutions 2015-252 à 2015-268 lesquelles ont été adoptées à une assemblée du conseil tenue le 15 décembre 2015.

Émis le 16 décembre 2015 conformément aux dispositions de l'article 961 du Code Municipal.

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de leur prochaine séance.

Nicole Loïselle, directrice générale

ANNEXE 1
COMPTES PAYABLES – MRC

MRC DE DEUX-MONTAGNES	
COMPTES PAYABLES AU 15 décembre 2015	
FOURNISSEURS	MONTANT
DÉPENSES RÉGULIÈRES DÉCEMBRE 2015	
Bellange Danielle, substitut du maire assemblée de novembre	50,00 \$
Papeterie Mobile G.S. - Achat fournitures de bureau	98,27 \$
La Petite France - Buffets assemblée de novembre 2015	197,76 \$
Ordinacoeur RT - Renouvellement centrale de surveillance 2016	186,26 \$
MP Repro - Plastification plans en couleur	65,54 \$
Servitek-Inc - Photocopie novembre 2015 + appel de service	336,85 \$
Société de développement de Saint-Eustache - Locations salles pôle universitaire	390,95 \$
T3I Inc. - Vérification d'acheminement de courriel	54,62 \$
Total des dépenses régulières	1 380,25 \$
DÉPENSES INCOMPRESSIBLES DÉCEMBRE 2015	
Bell - Facture du 1er décembre 2015	252,94 \$
Bell mobilité - Facture du 13 novembre 2015	295,49 \$
CARRA - RREM pour décembre 2015	564,71 \$
CLD de la MRC-DM - 50% Pacte rural agent	14 358,50 \$
Société d'Analyse Immobilière DM Inc.	29 146,09 \$
Société de développement de Saint-Eustache - Loyer entretien décembre 2015	4 554,72 \$
Ville de Saint-Eustache - Assurance collective décembre 2015	1 557,20 \$
Total des dépenses incompressibles à payer	50 729,65 \$
COMPTES DÉJÀ PAYÉS AU 15 DÉCEMBRE 2015	
D + H (commande de chèques)	312,25 \$
Masse salariale des employé(es) et élus du 26 novembre 2015	14 055,90 \$
Déductions à la source des employé(es) et élus du 26 novembre 2015	7 814,11 \$
REER - Paies employé(es) du 26 novembre 2015	1 146,09 \$
Frais bancaires pour transaction de la paie du 26 novembre 2015	45,92 \$
Masse salariale des employé(es) et élus du 10 décembre 2015	14 377,27 \$
Déductions à la source des employé(es) et élus du 10 décembre 2015	7 768,44 \$
REER - Paies employé(es) du 10 décembre 2015	1 155,90 \$
Frais bancaires pour transaction de la paie du 10 décembre 2015	45,92 \$
Total des dépenses déjà payées	46 721,80 \$
TOTAL DES DÉPENSES DÉCEMBRE 2015	98 831,70 \$

ANNEXE 2**COMPTES PAYABLES – TRANSPORT COLLECTIF**

MRC DE DEUX-MONTAGNES TRANSPORT COLLECTIF EN MILIEU RURAL COMPTES PAYABLES AU 15 décembre 2015	
FOURNISSEURS	MONTANT
DÉPENSES RÉGULIÈRES DÉCEMBRE 2015	
Autobus Deux-Montagnes (Service transport novembre 2015 + crédit)	6 326,08 \$
(crédit relatif au montant chargé en trop de janvier à octobre 2015)	
GRAND TOTAL DÉPENSES DÉCEMBRE 2015	6 326,08 \$